

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2015**

ARRONDISSEMENT

TOUL
CANTON
TOUL Sud

L'an deux mille quinze, le trois juillet à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 14
De votants 13
De présents 11

Etaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Béatrice GEORGE – Maud GERONIMUS – Amélie KOENIG – Pascale NAVET ;
Mrs Daniel BORACE – Christian DROUOT – Serge FOULON – Maurice KOENIG – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :
Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 9 juillet 2015
La convocation du conseil avait été faite le 26 juin 2015.
La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 9 juillet 2015
Le Maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Michel DROUOT donne procuration à Pascale NAVET
Ghislain PAYMAL donne procuration à Patrick POTTS
Jean-Jacques ZILLIOX

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil
Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le compte rendu de la séance du 23 juin 2015 est adopté.

TARIFS 2016 DE LA SALLE POLYVALENTE

N°1-V-2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l'unanimité d'appliquer à compter du 01/01/2016, les tarifs de location suivants pour la salle polyvalente.

GRANDE SALLE

Période ETE : du 1^{er} mai au 30 septembre

Période HIVER : du 1^{er} octobre au 30 avril

- ◇ Nettoyage, rangement et balayage sont à la charge de l'utilisateur, lavage des sols à la charge de la commune
- ◇ Etat de mise à disposition de la grande salle : vide
- ◇ Remise des clefs le vendredi à 13h30
- ◇ Reprise des clefs le lundi à 8h30
- ◇ Capacité d'accueil 150 personnes maximum

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Réunion à but non lucratif	Gratuit	Gratuit	126 €	149 €
Soirée à entrées payantes (hors bals) réservées aux associations	335 €	405 €	447 €	516 €

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Repas familial (salle + cuisine + vaisselle) 150 personnes maxi - de 40 personnes	299 €	368 €	403 €	481 €
40 à 79 personnes	338 €	412 €	443 €	519 €
80 à 110 personnes	378 €	451 €	487 €	563 €
+ 110 personnes	419 €	498 €	526 €	607 €

CAPTAGE D'EAU EN FORET COMMUNALE

N°2-V-2015

Le maire expose que Monsieur et Madame DOUDOT Nicolas bénéficient d'une autorisation pour le captage d'une source et le passage d'une canalisation d'eau souterraine d'une longueur de 62 mètres en forêt communale de SEXEY-AUX-FORGES, parcelle 21.

La convention tripartite initiale liant l'ONF, la commune et Monsieur DOUDOT étant échue depuis le 31 décembre 2012, le maire propose de fixer le montant de la redevance à 35 € par an à compter de 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l'unanimité (abstention : Pascale NAVET, Béatrice GEORGE, Maud GERONIMUS, Serge FOULON, Michel DROUOT) de fixer à 35 € par an le montant de la redevance.

ACCEPTATION DE RECETTE**N°3-V-2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité d'encaisser le chèque n°0262362 (crédit agricole de Lorraine) d'un montant de 900,00 € de la société GTCT Constructions correspondant au remboursement des dégradations de bordures dans la rue des champs occasionnés lors de la construction d'une maison d'habitation (encaissement sur le budget communal au compte 778).

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**N°4-V-2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide**, à l'unanimité, l'ouverture de crédit suivante,

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	132 100,00	7788 (77) : produits exceptionnels divers	132 100,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS